



Ce premier CT de la DDCT donne l'occasion à la **CFDT** de s'exprimer sur les différents points à l'ordre du jour.

Sur le regroupement des quatre mairies d'arrondissement, la **CFDT** s'interroge de nouveau comme lors du **CHSCT du 05/04/2019 sur les aménagements des espaces de travail ainsi que sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**. En effet, les agents en situation de handicap n'apparaissent pas dans les données des effectifs (nombre de postes prévus) du futur recrutement de la Mairie Paris Centre. Le devenir des agents logés (gardiens) de ces 4 mairies est toujours dans l'attente d'une réponse. **Suite à la demande du tableau d'effectifs par corps de métiers (grades, statuts, équité) dans chaque Mairie, nous sommes dans l'attente de celui-ci**. Au sujet des deux agents d'accueil de la future Mairie Paris Centre, la mise à disposition de bureaux provisoires est nécessaire durant la période d'installation de ces agents.

Pour la **CFDT**, toutes réorganisations imposent d'associer étroitement les agents concernés.

Selon le Directeur de la DDCT, personne ne doit rester sur le bord du chemin. La **CFDT** est bien de son avis. En effet, le devenir des agents qui ne seront pas recrutés, où qui n'auront pas trouvé de poste, reste une source d'inquiétude que la direction doit prendre en considération.

De plus, la situation des agents du service COMEDEC est à prendre en compte sachant qu'ils seront également impactés par ce changement.

La **CFDT** s'interroge sur un possible réaménagement des locaux. Ce service continuera-t-il à travailler en open space?

S'agissant de la réorganisation du Conseil de Paris, aucun recrutement n'est prévu.

Pour la **CFDT**, renforcer un service par redéploiement de personnel c'est en fragiliser un autre et en l'occurrence mettre les agents dont le poste est supprimé en difficulté. La **CFDT** demande que ces derniers soient accompagnés pour la recherche d'un nouveau poste.

Si la **CFDT** est favorable à l'évolution des pratiques professionnelles, elle reste vigilante sur **la polyvalence qui résultera de cette nouvelle structuration**. De plus, pour la **CFDT**, la polyvalence nécessite **des formations complémentaires** et adaptées aux nouvelles tâches. Concernant les fiches de poste qui doivent être élaborées dans le cadre de cette réorganisation, la **CFDT** demande qu'un **groupe de travail soit mis en place afin d'associer les organisations syndicales**.

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

